

Mr et Mme Conte Christophe
110 route de Patrou
31340 Layrac-sur-Tarn

christophe.conte@airbus.com
conte.anais@gmail.com

Le 19 Septembre 2019

A l'attention de Monsieur Mery,
Commissaire enquêteur

Monsieur le commissaire, veuillez trouver par la présente, notre avis sur l'enquête publique concernant la modification du P.L.U de notre commune.

Tout d'abord nous ne sommes pas réfractaires à l'arrivée de nouveaux habitants dans notre village. Cependant, nous sommes contre la proposition de création d'un quartier, type lotissement avec maisons individuelles identiques, sur des proportions de parcelles qui ne correspondent pas à ce qu'on peut s'attendre à voir au milieu des champs et si proche d'un centre de village. Pour exemple, ce qui a été fait à Mirepoix-sur-Tarn et à la Magdeleine-sur-Tarn récemment.

Nous nous questionnons donc au sujet du projet de construction en lui même. Sera t-il en harmonie avec l'architecture locale. Pour preuve les permis accordés aux deux petites maisons qui viennent d'être construites à l'entrée du village en arrivant par Bondigoux, qui ne reprennent aucun code architectural du village. Il est important pour nous, effectivement, de faire accroître la population du village par de nouvelles constructions mais sans dénaturer pour autant le paysage.

Nous nous posons la même question que nos voisins concernant l'arrivée d'une trentaine de nouveaux véhicules, amenés à traverser le village par la seule route présente, qui est déjà à l'heure actuelle, un carrefour à risque au centre de notre village. Quelles vont-être les modifications apportées pour rendre la circulation plus fluide et moins dangereuse suite à l'arrivée de nouveaux habitants/automobilistes ?

En conclusion, le fait que cette enquête ait été lancée en plein mois d'août, période durant laquelle de nombreux habitants sont en vacances, le fait qu'aucune réunion d'information n'ait été réalisée au regard du petit nombre d'habitants que nous sommes donne une mauvaise impression et soulève quelques interrogations :

- à qui appartiennent les terrains supplémentaires ?
- comment se fait-il qu'un seul bâtisseur ait été choisi ?
- qui est-il ?
- Quid des aménagements infrastructurels (trottoirs, crèche, écoles, routes, etc) ?

En l'état actuel des choses, nous ne pouvons donner notre consentement à la modification du P.L.U.

Cordialement,
Mr et Mme Conte

